

**PRÉAVIS N° : 68/24 Demande d'un crédit de CHF 236'000.- pour la rénovation partielle
de la piscine communale de l'Ochette****CONSEIL COMMUNAL DU 10 DÉCEMBRE 2024**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

Selon l'article 38 du règlement du Conseil communal, la COGEFIN est chargée de l'examen des implications financières supérieures à CHF 50'000.00 par préavis, sans se prononcer sur son bien-fondé ou sur les propositions émises.

Afin de s'acquitter de son mandat, la COGEFIN a délégué M. Jakup Isufi afin d'assister à la réunion de la Commission ad'hoc qui s'est réunie le 20 novembre 2024 en compagnie de Monsieur Roger Muller, Municipal des bâtiments. Notre commission tient à remercier Mme Karine Weber, rapportrice de la Commission ad'hoc pour son invitation.

La COGEFIN s'est ensuite réunie le jeudi 28 novembre 2024 pour traiter de ce préavis.

La COGEFIN a pris acte des arguments décrits dans le préavis N° 68/24 Demande d'un crédit de CHF 236'000.- pour la rénovation partielle de la piscine communale de l'Ochette.

Description des travaux

Les prestations prévues visent à rénover plusieurs éléments essentiels, à savoir :

- Réfection des carrelages, joints et faïences pour assurer l'étanchéité et l'esthétique des surfaces.
- Rénovation des installations sanitaires des vestiaires, afin d'améliorer le confort et l'hygiène.
- Remplacement du filtre à sable pour optimiser la qualité de filtration de l'eau.
- Remplacement du système de compensation de niveau du réservoir tampon, garantissant une gestion efficace de l'eau.
- Acquisition d'une monobrosse supplémentaire pour faciliter l'entretien des sols.
- Réalisation d'un audit pour améliorer le système de ventilation de la piscine.
- Remplacement des sèche-cheveux défectueux pour le confort des utilisateurs.
- Nettoyage complet des lieux après les travaux.

Aspects financiers

Le tableau suivant présente les coûts des travaux, sur la base de devis rentrés, à savoir :

Élément	Description	Coût TTC CHF
Sol	Réfection de carrelage, faïences et joints	49'000.-
Sanitaires	Remplacement des commandes de douche Remplacement des batteries Remplacement des conduites d'eau froide et d'eau chaude	57'000.-
Electricité	Remplacement des sèche-cheveux défectueux	9'500.-
Ventilation	Audit du système de ventilation	7'000.-
Bassin	Remplacement du système de compensation de niveau du réservoir tampon Remplacement des grilles sur mesure en inox Remplacement du filtre à sable	41'000.-
Diagnostic amiante	Prélèvement d'échantillons	2'500.-
Nettoyage	Fin des travaux	3000.-
Total intermédiaire		169'000.-

Incidences financières

Avec l'introduction des nouvelles normes comptables, il est appliqué les durées d'amortissement déterminées par le type d'investissement. Pour ce préavis, cela se résume de la manière suivante :

- Investissement « gros entretien » : CHF 215'200.-, amortissement en 10 ans, CHF 21'520.- par année.
- Investissement « machines » : CHF 10'400.-, amortissement en 10 ans, CHF 1'040.- par année.
- Investissement « audit-étude » : CHF 10'400.-, amortissement en 10 ans, CHF 1'040.- par année.

Il est estimé que 80% du coût des travaux sera autofinancé et que le solde sera couvert par l'emprunt.

Coût total des travaux CHF 236'000.-

Autofinancement 80% CHF 188'800.-

Fonds étrangers (emprunt) 20% CHF 47'200.-

Les intérêts (estimation 2 %) des fonds étrangers devraient s'élever à CHF 944.- la première année.

Planification

En cas d'acceptation du présent préavis par le Conseil communal, le calendrier des travaux est le suivant, sous réserve des délais d'exécution et de livraison du matériel :

- Vacances scolaires juin-août 2025
- Mise en service à la rentrée scolaire 2025-2026

Pour rappel, le plafond d'endettement adopté pour la présente législature est de CHF 69 millions. De plus, les liquidités communales se montent, à la date de l'audition, à environ CHF 5.9 millions, et la dette communale est de CHF 12.9 millions.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

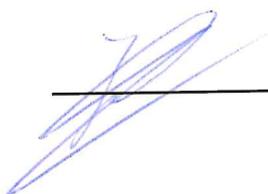
LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 68/24 ;
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

- 1. accorde un crédit d'investissement maximum de CHF 236'000.- pour rénovation partielle de la piscine communale de l'Ochette,**
- 2. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
- 3. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

Membres de la COGEFIN présents lors du vote du 28 novembre 2024: Mesdames Céline OMBELLI, Sandrine BOSSE BUCHANAN, Carine STEINER et Filiz DEMIR et Messieurs, Jakup ISUFI et Patrick SOPPELSA.

Moudon, le 28 novembre 2024.



Jakup Isufi
Rapporteur